

Les élevages de poisson en étangs constituent l'un des principaux secteurs de l'aquiculture. Les élevages en étangs les plus actifs couvrent 1,400 hectares, et ils sont situés dans les nouveaux territoires, pour la plupart dans le district de Yuen Long. Plusieurs espèces différentes de carpe sont élevées dans le même étang. Étant donné qu'elles n'ont pas la même alimentation, cela permet de tirer le meilleur parti des éléments nutritifs utilisés. La production annuelle de ces étangs est de 6,640 tonnes, soit 12 pour cent de la consommation locale de poisson d'eau douce.

Au cours des dix dernières années, l'élevage de poissons de mer s'est considérablement développé. Les alevins capturés dans leur environnement naturel ou encore issus de poissons importés sont élevés dans des cages suspendues à des radeaux ancrés dans les baies abritées de Hong Kong, et en particulier des nouveaux territoires de l'est. Aux termes du décret relatif à l'élevage de poissons de mer, 28 zones d'aquiculture ont été désignées et toutes les activités d'élevage doivent s'y dérouler, après obtention d'une licence auprès du directeur de l'agriculture et des pêches. A la fin de l'année, 1,810 licences avaient été émises. Ce type d'activité d'élevage a permis de produire 3,280 tonnes de poisson de mer, soit une valeur de 35 millions de dollars canadiens (222 millions de dollars de Hong Kong).

COMMERCIALISATION

L'organisation responsable de la commercialisation du poisson (Fish Marketing Organisation) est régie par le décret sur la commercialisation du poisson de mer (Marine Fish Marketing Ordinance), décret qui prévoit